

Prévention et lutte contre les agissements sexistes et les violences sexuelles au travail

Public concerné

- Référent- Référente CSE en région Centre-Val de Loire
- Délégué.e Syndical.e

Nombre participant.e.s par date

6 personnes minimum
12 personnes maximum

Formatrice

Co-formation
Catherine COQUILLAT
Juriste CIDFF

Durée

1 jour (7h00)

Lieu

Aract Centre-Val de Loire - Orléans
Selon la composition géographique du groupe, un autre lieu pourra être décidé

Dates

12 Mars 2020
09 Avril 2020
04 Juin 2020

Prix

500 €

Après une année d'expérimentation auprès des entreprises pour la prévention des agissements sexistes et des violences sexuelles, il ressort que la formation des référent.e.s harcèlement sexuel et agissements sexistes du CSE est nécessaire pour agir efficacement. Ce module d'une journée propose de donner les bases pour accueillir, informer et orienter les victimes d'agissements sexistes et de violences sexuelles.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

- Approfondir les notions sur les agissements sexistes et les violences sexuelles au travail
- Identifier les mécanismes d'emprise et les impacts des agissements sexistes et des violences sexuelles au travail
- S'approprier les différents outils pour le recueil de la parole des victimes
- Construire les différentes étapes de la prise en charge dans le cadre de la prévention tertiaire

PROGRAMME

- **Phase 1 - De quoi parle-t-on ?**
Outils interactifs,
- **Phase 2 - Cadre juridique et démarche de prévention**
Volet disciplinaire et volet pénal
Obligations
La démarche de prévention des risques professionnels
- **Phase 3 - Stratégies de l'agresseur et impacts sur les victimes**
Vidéos d'experts et mise en débat
Analyse de cas pratiques issus de situations de salarié.e.s
- **Phase 4 - La prise en charge des victimes**
L'entretien d'accueil : les points de vigilance
La procédure de prise en charge

Prévention et lutte contre les agissements sexistes et les violences sexuelles au travail

Ce module d'une journée propose de donner les bases pour accueillir, informer et orienter les victimes d'agissements sexistes et de violences sexuelles.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Outils ludo-pédagogiques
- cas pratiques à analyser
- échanges d'expériences
- construction de supports

ÉVALUATION

Une grille d'évaluation sera réalisée à chaud à la fin de la dernière journée et au bout de six mois, les participants recevront une évaluation à réaliser en ligne pour permettre de tracer les compétences acquises.



Bulletin d'inscription

À retourner à g.mangenot@anact.fr

Prévention et lutte contre les agissements sexistes et les violences sexuelles au travail

Entreprise :

Nom :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Tél :

Responsable formation ou signataire de la convention :

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél : Email :

Participant * : Mme M.

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél : Email :

Date de formation * :

12 Mars 2020 09 Avril 2020 04 Juin 2020

Règlement de la formation :

Le coût de la formation (500 € par participant incluant les documents pédagogiques) est payable à la signature de la convention.

Entreprise :

Adresse (si différente de celle mentionnée ci-dessus) :

.....

OPCO (nom, adresse) :

.....

Responsable de traitement : Chargée de l'administration des formations externes de l'Aract Centre-Val de Loire :
g.mangenot@anact.fr

Les informations vous concernant font l'objet d'un traitement informatique destiné au service formation de l'Aract et sont utilisées aux seules fins de « gestion des stages ». La durée de conservation de ces données est de 3 ans. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des informations qui vous concernent en vous adressant à g.mangenot@anact.fr. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Date :

Cachet et signature obligatoires